

Le 3 juillet 2023

Province de Québec
Municipalité de Chambord

Lundi 3 juillet 2023, à 19 h, à la salle communautaire Gaston-Vallée de Chambord au 72 boulevard de la Montagne, ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Lise Noël et Julie Girard-Rondeau, ainsi que messieurs Mario Bolduc, Alphonse Fortin et Gérald Genest. Madame Julie Caron agit comme greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Présences
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation des procès-verbaux
 - a) Séance ordinaire du 5 juin 2023
 - b) Séance extraordinaire du 21 juin 2023
- 5) Période de questions
- 6) Avis de motion
- 7) Administration
 - a) Rapport du maire aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier 2021
 - b) Adoption du règlement 2023-754 modifiant le règlement 2018-641 sur le traitement des élus municipaux et abrogeant les règlements 2006-398 et 2012-512
 - c) Modification de la résolution 05-531-2023 adoption du règlement 2023-753 modifiant le règlement numéro 2022-738 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant de quarante-cinq mille (45 000 \$) pour le raccordement secteur Est de Chambord avec la ville de Desbiens, phase 1
 - d) Mesures d'urgence - Résidence Lamy
 - e) Embauche des étudiants
 - f) Nomination au poste de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
 - g) Signataires des effets bancaires
 - h) Démarche de regroupement de services
 - i) Autorisation de signature - Permis d'intervention par le MTQ pour l'installation d'une toilette chimique au belvédère
 - j) Bell - Demande de consentement Municipal/MTQ
 - k) Mise à jour de la Politique salariale des cadres
 - l) Destination Lac-Saint-Jean - Circuit touristique
« Tour du Lac-Saint-Jean »
- 8) Voirie et sécurité publique
- 9) Hygiène du milieu

- 10) Finance :
 - a) Aux fins de la demande d'autorisation ministérielle en vertu de l'article 128.7 de la LCMVF, MELCCFP - FAUNE
 - b) Appui aux courses Cryo édition 2024
 - c) Mandat d'audition exercice financier 2023-2024-2025
 - d) Autorisation paiement - Intercité pour du gravier dans les chemins publics
 - e) Autorisation paiement - Groupe Perron pour l'abat poussière dans les chemins publics
 - f) Autorisation paiement - Facture Groupe 3D pour l'appel d'urgence route du Quai
 - g) Club de Golf de Chambord - Subvention 2023
 - h) Comptes à payer
 - i) Dons et commandites
- 11) Santé et bien-être
- 12) Urbanisme
 - a) Demande de dérogation mineure au 139 chemin Brassard
- 13) Loisirs et culture
 - a) Politique visant à définir l'attribution d'une aide financière sportive et culturelle - Attribution
- 14) Affaires spéciales
- 15) Rapport des représentations des membres du conseil
- 16) Correspondance
- 17) Période de questions
- 18) Fermeture de la séance

RÉSOLUTION 07-586-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel qu'il a été lu et amendé et de laisser le point questions diverses ouvert.

RÉSOLUTION 07-587-2023

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2023

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juin 2023 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION 07-588-2023

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JUIN 2023

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin 2023 tel qu'il a été présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 07-589-2023
RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS
DU RAPPORT FINANCIER 2021

Monsieur Luc Chiasson, maire de Chambord, présente le rapport du maire aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier 2021 qui sera envoyé par la poste et publié sur le site internet de la Municipalité.

RÉSOLUTION 07-590-2023
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-754 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
2018-641 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET
ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2006-398 ET 2012-512

CONSIDÉRANT QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018, ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001)*, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'À la suite du budget fédéral de 2017, pour l'année d'imposition 2019 et les suivantes, l'allocation de dépenses s'ajoutera au revenu de l'élu pour la déclaration de revenus du gouvernement du Canada ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération actuelle est établie par le règlement numéro 2018-641 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, de modifier la rémunération applicable aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 5 juin 2023 et qu'un avis de motion a été donné le 5 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE :

il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule qui précède fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 SUR LA
RÉMUNÉRATION DU MAIRE

L'article 3 du règlement numéro 2018-641 est modifié comme suit :

ARTICLE 3 RÉMUNÉRATION DU MAIRE

La rémunération annuelle du maire est fixée à 17 500 \$ pour l'exercice financier de l'année 2023, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération du maire sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 8 du présent règlement.

ARTICLE 3 MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 SUR LA RÉMUNÉRATION DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL

L'article 5 du règlement numéro 2018-641 est modifié comme suit :

ARTICLE 5 RÉMUNÉRATION DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL

La rémunération annuelle des membres du conseil municipal, autre que le maire, est fixée à 5 835 \$ pour l'exercice financier de l'année 2023, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération des membres du conseil municipal sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 8 du présent règlement.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Luc Chiasson
Maire

Julie Caron
Directrice générale et
greffière-trésorière

RÉSOLUTION 07-591-2023 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 05-531-2023 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-753 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-738 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT DE QUARANTE-CINQ MILLE (45 000 \$) POUR LE RACCORDEMENT SECTEUR EST DE CHAMBORD AVEC LA VILLE DE DESBIENS, PHASE 1

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'amender le règlement 2023-753 afin d'ajuster les adresses civiques de l'annexe B résidences du secteur Est de Chambord ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a décrété par le biais du règlement numéro 2023-753, une dépense de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$) et un emprunt de quarante-cinq mille dollars pour le raccordement du secteur Est de Chambord avec la ville de Desbiens ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Alphonse Fortin appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que l'article 5 du règlement numéro 2023-753 est remplacé par le suivant :

« Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les résidents du secteur EST de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, lequel document fait partie intégrante des présentes sous l'annexe « B ».

- 3- Que l'annexe B, résidences du secteur Est de Chambord est remplacé par la suivante :

ANNEXE B
RÉSIDENCES DU SECTEUR EST DE CHAMBORD

Matricule	Adresse
1766 91 7274	163, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1865 27 2697	41, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1865 29 3898	103, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 01 4978	155, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 01 8645	145, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 10 5482	127, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 10 7568	123, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 10 8956	119, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 11 1123	139, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 11 2412	135, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 11 3700	131, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 20 0045	115, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 20 1130	111, chemin de la Pointe-aux-Trembles

Matricule	Adresse
1765 07 3225	163, Domaine-Norais
1765 17 0776	153, Domaine-Norais
1765 17 2282	149, Domaine-Norais
1765 17 3588	147, Domaine-Norais
1765 17 4994	143, Domaine-Norais
1765 18 6301	141, Domaine-Norais
1765 18 7507	137, Domaine-Norais
1765 18 8712	135, Domaine-Norais
1765 18 9817	133, Domaine-Norais
1765 28 0822	131, Domaine-Norais

1765 28 1928	129, Domaine-Norois
1765 28 3034	125, Domaine-Norois
1765 28 4139	123, Domaine-Norois
1765 28 5345	121, Domaine-Norois
1765 28 6651	117, Domaine-Norois
1765 28 7957	115, Domaine-Norois
1765 28 9319	116, Domaine-Norois
1765 28 9357	113, Domaine-Norois
1765 38 0167	109, Domaine-Norois
1765 38 1273	107, Domaine-Norois
1765 38 1932	110, Domaine-Norois
1765 38 2579	105, Domaine-Norois
1765 38 3138	108, Domaine-Norois
1765 38 4444	106, Domaine-Norois

Matricule	Adresse
1665 13 0538	3, chemin du Domaine-du-Marais
1665 13 2138	5, chemin du Domaine-du-Marais
1665 13 3738	9, chemin du Domaine-du-Marais
1665 13 5167	13, chemin du Domaine-du-Marais
1665 13 8055	17, chemin du Domaine-du-Marais
1665 13 9558	21, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 0962	23, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 2563	25, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 3969	29, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 5275	31, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 6481	33, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 7785	35, chemin du Domaine-du-Marais

1665 23 9288	39, chemin du Domaine-du-Marais
1665 33 0790	41, chemin du Domaine-du-Marais
1665 33 2293	45, chemin du Domaine-du-Marais
1665 33 3594	47, chemin du Domaine-du-Marais
1665 34 3621	49, chemin du Domaine-du-Marais
1665 34 50069	51, chemin du Domaine-du-Marais
1665 34 6414	53, chemin du Domaine-du-Marais
1665 34 7722	55, chemin du Domaine-du-Marais
1665 34 9037	57, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 0739	61, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 2250	63, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 3757	67, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 5162	71, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 6567	73, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 7973	75, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 9479	79, chemin du Domaine-du-Marais
1665 54 0885	81, chemin du Domaine-du-Marais
1665 32 7384	85, chemin du Domaine-du-Marais
1665 54 3696	87, chemin du Domaine-du-Marais
1665 55 5203	91, chemin du Domaine-du-Marais
1665 55 8317	95-99, chemin du Domaine-du-Marais
1665 65 1330	103, chemin du Domaine-du-Marais
1665 65 2939	107, chemin du Domaine-du-Marais
1665 65 4846	111, chemin du Domaine-du-Marais
1665 65 6354	115, chemin du Domaine-du-Marais
1665 65 7258	117, chemin du Domaine-du-Marais
1665 65 8162	119, chemin du Domaine-du-Marais
1665 65 9466	121, chemin du Domaine-du-Marais

1665 75 1069	125, chemin du Domaine-du-Marais
1665 75 2980	133, chemin du Domaine-du-Marais
1665 75 5488	139, chemin du Domaine-du-Marais
1665 76 7500	143, chemin du Domaine-du-Marais
1665 76 9411	149, chemin du Domaine-du-Marais
1665 86 1137	153, chemin du Domaine-du-Marais
1665 86 2846	159, chemin du Domaine-du-Marais
1665 86 3552	161, chemin du Domaine-du-Marais
1665 86 7380	163, chemin du Domaine-du-Marais

Matricule	Adresse
1665-03-4141	479, route 169
1665-03-6543	473, route 169

- 4- Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**RÉSOLUTION 07-592-2023
MESURE D'URGENCE - RÉSIDENCE LAMY**

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- 1- Que la Municipalité de Chambord offrira en cas de sinistre aux usagers de la Résidence Lamy un lieu de rassemblement, situé au 72, boulevard de la Montagne ou au 82, rue de la Plaine, jusqu'à ce que les mesures prévues au plan d'urgences soient déployées ;
- 2- Que le service de garde puisse être rejoint en tout temps au 418 342-6274 poste 3.

**RÉSOLUTION 05-593-2023
EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS**

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher les étudiants suivants :

Nom	Poste
Monsieur Vincent Caron	Inspection

**RÉSOLUTION 07-594-2023
NOMINATION AU POSTE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT QUE le processus de dotation au poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe a été effectué dans son ensemble ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines recommande l'embauche de madame Élisabeth Gauthier ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de contrat d'embauche à intervenir avec madame Gauthier ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'engager madame Élisabeth Gauthier au poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Chambord suivant le contrat de travail préparé à cette fin et d'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, et monsieur Gérald Genest/Alphonse Fortin, conseiller, à signer ledit contrat de travail.

RÉSOLUTION 07-595-2023

SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière, ou madame Élisabeth Gauthier, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, comme signataires des effets bancaires de la Municipalité de Chambord.

RÉSOLUTION 07-596-2023

DÉMARCHE DE REGROUPEMENT DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les défis de disponibilité de la main-d'œuvre auxquels sont confrontées les municipalités du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy et l'ensemble des municipalités au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue, le 13 juin dernier, d'une journée de réflexion territoriale afin d'analyser l'opportunité de relancer une démarche sur les regroupements de services ;

CONSIDÉRANT QU'au terme de cette journée, en consensus fort a été établi sur la pertinence d'aller de l'avant avec une telle démarche ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales dispose de sommes importantes dans le cadre du Fonds régions et ruralité afin d'encourager les municipalités locales à développer des initiatives de coopération intermunicipale pour offrir des services de qualité à leurs citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement des conseils municipaux est nécessaire pour que la démarche de regroupements de services puisse livrer les résultats escomptés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Chambord reconnaît les enjeux importants à court, moyen et long terme au niveau de la main-d'œuvre et de sa capacité financière à maintenir des services de qualité à ses citoyens ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le conseil de la Municipalité de Chambord signifie son accord et son adhésion à la relance de la démarche sur les regroupements de services sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy par la mise en place d'un comité de suivi de la démarche ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord désigne monsieur Luc Chiasson, maire et madame Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière, comme représentants sur le comité de suivi de la démarche.

**RÉSOLUTION 07-597-2023
AUTORISATION DE SIGNATURE - PERMIS D'INTERVENTION
PAR LE MTQ POUR L'INSTALLATION D'UNE TOILETTE
CHIMIQUE AU BELVÉDÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable n'a pas l'intention d'installer de toilette chimique au belvédère de la route 169 ;

CONSIDÉRANT QUE ce belvédère est très achalandé et que la majorité des visiteurs sont des touristes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord trouve important d'offrir ce service et qu'elle a demandé au MTQ d'installer une toilette chimique ;

CONSIDÉRANT QUE le refus du MTQ d'installer une toilette chimique au belvédère de la route 169. La Municipalité de Chambord a fait la demande pour obtenir un permis d'intervention afin d'y installer la toilette ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Alphonse Fortin , appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, et madame Julie Caron, directrice générale, à signer le permis d'intervention avec le MTQ pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

RÉSOLUTION 07-598-2023 BELL-DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL/MTQ

il est proposé par monsieur Gérald Genest , appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer la demande de consentement municipal / MTQ pour des travaux localiser à l'opposé du 163 rang Desmeules et sur la Véloroute des Bleuets près du Rang Desmeules. Les travaux consistent à installer des ancrs, émondage léger dans le cadre du projet de Service Internet Sagu-Lac Wimax Inc.

RÉSOLUTION 07-599-2023 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE SALARIALE DES CADRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a adopté la résolution 05-150-2019, abrogeant la résolution 02-69-2016, et que celle-ci doit mettre à jour la Politique salariale des cadres dans le but de maintenir un équilibre dans la rémunération versée par la Municipalité, d'offrir une perspective en matière de rémunération, et ajuster la croissance des échelons en tenant compte des exigences et des processus d'apprentissage de la fonction ;

CONSIDÉRANT QUE les présentes mises à jour ont été présentées au comité ressource humaine et également aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées à la politique salariale des cadres doivent faire l'objet d'une résolution au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Gérald Genest , appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers:

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il ici au long reproduit ;
- 2- D'abroger la résolution 05-150-2019 ;
- 3- Que les mises à jour de la Politique salariale des cadres de la Municipalité de Chambord soient entérinées telles que déposées.

RÉSOLUTION 07-600-2023

DESTINATION LAC-SAINT-JEAN - CIRCUIT TOURISTIQUE « TOUR DU LAC-SAINT-JEAN »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a une proposition de Destination Lac-Saint-Jean pour la mise en œuvre du circuit touristique « Tour du Lac-Saint-Jean » qui vise à :

- Améliorer l'expérience touristique du voyageur par la mise en place de standards de qualité ;
- Inciter le voyageur à prolonger sa découverte de la destination en utilisant le tracé officiel et compléter son tour du lac ;
- Consolider et mieux structurer l'offre touristique autour du Lac-Saint-Jean ;
- Accompagner le voyageur avec un maximum de contenu sur la destination via une stratégie d'animation ;
- Favoriser la découverte du territoire par l'organisation de boucles hors circuit ;
- Optimiser la visibilité de la destination ;
- Accroître les retombées économiques et touristiques importantes pour le territoire.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a mis en place un plan de développement économique ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord est partenaire avec les MRC et la communauté de Mashteuiatsh de l'organisme à but non lucratif Destination Lac-Saint-Jean qui finance une partie du projet ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord confirme son approbation avec les informations reçues par Destination Lac-Saint-Jean (le trajet retenu, le nom officiel et le pictogramme) et s'engage à autoriser l'installation de la signalisation sur son territoire ;
- 3- Que la Municipalité de Chambord autorise monsieur Luc Chiasson, maire, et madame Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière, à signer au nom de la Municipalité de Chambord tous les documents relatifs au projet.

RÉSOLUTION 07-601-2023 AUX FINS DE LA DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE EN VERTU DE L'ARTICLE 128.7 DE LA LCMVF, MELCCFP - FAUNE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a mandaté Environnement CA dans le cadre du projet de dragage de la Baie-Doré a déposé une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord doit autoriser monsieur Louis Bouchard, Environnement CA, comme représentant de la Municipalité auprès du MELCCEFP ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau , appuyée par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord désigne monsieur Louis Bouchard, Environnement CA, et qu'il est autorisé au nom de la Municipalité à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 128.7 de la

LCMVF, ainsi qu'à répondre aux demandes d'information du MELCCFP - faunes.

RÉSOLUTION 07-602-2023 **APPUI AUX COURSES CRYO ÉDITION 2024**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a reçu une demande de support de la Fondation sur la pointe des pieds pour la tenue des Courses CRYO édition 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la sixième édition de cet événement se tiendra en février 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée des différentes courses aura lieu au site du Parc-Municipal et Chalets et spa Lac-Saint-Jean ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord donne une contribution financière de 7 500 \$ pour l'édition 2024 des Courses CRYO qui sera financé par la Réserve financière pour le financement d'un fonds de développement économique ;
- 3- Que la Municipalité de Chambord offre l'accès gratuitement au Pavillon municipal lors de l'événement et, au besoin, un support en matériel.

RÉSOLUTION 07-603-2023 **MANDAT D'AUDITION EXERCICE FINANCIER 2022-2023-2024**

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Mallette SENCRL, pour l'audition indépendante des états financiers et du taux global de taxation de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022-2023-2024 pour un montant maximal de 59 745 \$ plus taxes.

RÉSOLUTION 07-604-2023
AUTORISATION PAIEMENT - INTERCITÉ POUR DU GRAVIER DANS
LES CHEMINS PUBLICS

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des factures à Intercité pour le gravier dans les chemins publics pour un montant de 5 199 .58 \$ avec taxes.

RÉSOLUTION 07-605-2023
AUTORISATION PAIEMENT - GROUPE PERRON POUR L'ABAT
POUSSIÈRE DANS LES CHEMINS PUBLICS

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture du mois de juin à Groupe Perron pour l'abat poussière dans les chemins publics pour un montant de 21 374.36 \$ avec taxes.

RÉSOLUTION 07-606-2023
AUTORISATION PAIEMENT - FACTURE GROUPE 3D POUR
L'APPEL D'URGENCE ROUTE DU QUAI

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le paiement de 50 % de la facture 6897 de 517.39 \$ avec taxes à Groupe 3D pour des travaux d'urgence à la suite d'une inondation de la route du Quai.

RÉSOLUTION 07-607-2023
CLUB DE GOLF DE CHAMBORD - SUBVENTION 2023

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers de verser au Club de golf de Chambord leur subvention 2023 au montant de 10 000 \$ via le programme d'aide au fonctionnement des organismes de la Municipalité de Chambord.

RÉSOLUTION 07-608-2023 COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que les comptes en date du 30 juin 2023, soient approuvés et payés selon la liste fournie et vérifiée par le comité finance et s'établissant comme suit :

• Dépenses préautorisées :	242 154.46 \$
• Comptes payés :	7 319.85 \$
• Comptes à payer :	6 311.26 \$
• Crédit de revitalisation	13 687 .04 \$

- 2- D'accepter le dépôt du rapport des dépenses engagées au 30 juin 2023 par les personnes autorisées par le règlement 2007-413 « décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

RÉSOLUTION 07-609-2023 DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de commandite suivante :

Organisme	Montant
Tournoi de golf au profit de la Fondation du Havre du Lac	200 \$

RÉSOLUTION 07-610-2023 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 139 CHEMIN BRASSARD

Les propriétaires s'adressent à la Municipalité dans le but d'obtenir une dérogation mineure afin de procéder à une opération cadastrale sur le lot 5 008 866 afin de créer 2 lots distincts n'ayant pas les superficies et dimensions requises par le règlement de lotissement.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est propriétaire d'un terrain riverain d'une superficie de 7 234.6m² ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire séparer son terrain en deux lots distincts ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation en vigueur prévoit une superficie minimale de 4 000m² pour les terrains non desservis se situant dans le corridor riverain ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie manquante afin d'être conforme à la réglementation est de 765.4m² ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'obtention de son permis de lotissement, le demandeur a besoin d'une dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est considéré comme étant situé dans une zone de contrainte dû au fait qu'il soit riverain ;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'entrée en vigueur du régime transitoire, toute dérogation mineure accordée dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général, doit être analysée par le conseil de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC ne pourra pas approuver cette dérogation mineure, car elle porte sur des normes de lotissement ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des membres du comité présents, de recommander au conseil de ne pas accorder la dérogation mineure, car elle pourrait avoir comme effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général.

**RÉSOLUTION 07-611-2023
POLITIQUE VISANT À DÉFINIR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE
FINANCIÈRE SPORTIVE ET CULTURELLE - ATTRIBUTION**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'attribuer les montants suivants dans le cadre de la Politique visant à définir l'attribution d'une aide financière sportive et culturelle :

Nom	Volet	Montant
Alexane Lapolice	2	50 \$
Henri Vaillancourt	2	50 \$
Studio Nord - Marie-Andrée Guay	1	150 \$

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

RÉSOLUTION 07-612-2023 CORRESPONDANCE

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 07-613-2023 FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance ordinaire soit clôturée à 20 h 00 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 7 août 2023 à 19 h exceptionnellement à la salle du conseil à la Mairie.

Le maire,

La greffière-trésorière,

Luc Chiasson

Julie Caron

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».